REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

caluire et cuire

Publié le 09 OCT. 2025

COMMUNE DE CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_081

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MISSION LOCALE DU PLATEAU NORD VAL DE SAÔNE

Etaient présents :
M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme HAMZAOUI, Mme FRIOLL, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M. GAYET
M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPY (par proc. à M. MICHON), M. TAKI (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. COUTURIER), M. FAIVRE (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le ..... 09 OCT. 2025
Identifiant de l'Acte :
069-216903340-20251006-D2025_081-DE

Rapport de : **Isabelle MAINAND**

Les Missions Locales assurent auprès des jeunes de 16 à 25 ans révolus des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elles constituent un réseau national devenu acteur indispensable et prioritaire de toute action en direction des jeunes, en lien avec Pôle Emploi et tous les acteurs du monde économique. A ce

titre, les Missions Locales sont les partenaires de l'État et des Régions pour la mise en œuvre territoriale de leurs politiques d'insertion, d'orientation, de formation professionnelle et d'accès des jeunes à l'emploi.
Les Missions Locales ont un statut associatif. Elles fédèrent au sein de leurs instances, en plus des représentants des collectivités territoriales, les services de l'Etat, Pôle Emploi, les partenaires économiques et sociaux ainsi que le monde associatif.

Depuis 2017, la Ville de Caluire et Cuire adhère à la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône. Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'association a ainsi été renouvelé par délibération n°2023_122 en date du 9 octobre 2023.
L'antenne de la Mission Locale à Caluire et Cuire est instalée dans des locaux municipaux mis à disposition au 37 avenue du Général du Gaulle par convention renouvelée par délibération n°2023_123.

La Mission Locale Plateau Nord Val de Saône est administrée par un conseil d'administration dont les membres, personnes physiques ou morales, sont répartis en plusieurs collèges dont celui des communes participant au financement qui compte 39 représentants dont 10 de Caluire et Cuire.
Par délibérations n°2020_024 en date du 9 juin 2020, n°2020_113 en date du 15 décembre 2020 et n°2024_022 en date du 8 avril 2024, le Conseil Municipal avait désigné à ce titre :
M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme FRIOLL, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. JOINT, M. DEYGAS, Mme VERNAY et M. ATTAR-BAYROU.
Il convient donc pour le Conseil Municipal de désigner parmi ses membres deux nouveaux représentants.
Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à la désignation par un vote à main levée et non à bulletin secret.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE SE PRONONCER pour qu'il soit procédé à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

M. GAYET et M. COMPAGNON DE LA SERVETTE sont désignés, par 36 voix, représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône.
Il est rappelé que par délibérations n°2020_024, n°2020_113 et n°2024_022 Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme FRIOLL, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. DEYGAS, Mme VERNAY et M. ATTAR-BAYROU y représentent également la Ville de Caluire et Cuire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT

09 OCT. 2025

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.